

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-14

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE TROIS COLUMBARIUMS

Dernièrement, un besoin croissant des familles optant pour une crémation s'est fait ressentir. La commune souhaite donc installer trois nouveaux columbariums dans le cimetière municipal. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer le service public funéraire et d'optimiser les espaces dédiés au recueillement des familles.

Chaque columbarium permettra l'installation de 8 places, soit un total de 24 places.

Le projet comprend l'achat ainsi que l'installation, incluant la pose, la réalisation du radier, ainsi que l'évacuation des terres.

Le coût total est estimé à environ 15 219.30 € H.T soit 18 263.16 € T.T.C. Ce projet pourra faire l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès des financeurs mobilisables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'achat de trois columbariums pour le cimetière municipal ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau, à solliciter les différents financeurs mobilisables afin de demander des subventions en soutien à ce projet ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.